

**COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX LE 22 juillet (22/07/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 juillet 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,  
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT Adjointe,  
M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, M. Gérard CHOUKOU, M. Georges DESQUINES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme CASTRO), Mme Nicole STOCCO (représentée par M. Gérard CHOUKOU), Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme Christine FANFELLE), Mme Odile MARTY-MOTHE (représenté par M. Georges DESQUINES) Mme Nathalie GALHO (représenté par M. Gilles BENECH) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

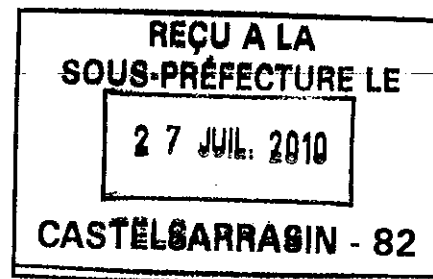
M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.

**02- 22 juillet 2010**

**CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL POUR L'EXERCICE 2010**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un enfant handicapé sera accueilli au centre de loisirs au mois d'août prochain ; le handicap de cet enfant nécessitant l'assistance permanente d'un tiers, il propose à l'assemblée la création d'un poste occasionnel dans les conditions suivantes :



SERVICE	AFFECTATION	Nb emplois	GRADE de RECRUTEMENT	HORAIRE HEBDOMADAIRE		DUREE du CONTRAT		ECH	échelon	IB/IM
						du	au			
Enfance et Jeunesse	Centre de loisirs	1	Adjoint Technique 2ème classe	temps non complet	15 H	01-08-2010	31-08-2010	3	1er	IB 297 IM 292

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1111-2 ;
- ✓ Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 2, article 34 ;
- ✓ Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'Unanimité**

**APPROUVE** la création d'un emploi occasionnel tel que figurant au tableau ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme  
Moissac le 23 juillet 2010



Le Maire  
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

